

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU JEUDI 30 MAI 2024 à 18H30****N°010/2024 - Subventions pour l'association Pôle Pyramide - chantier jeunes et projet jeunes**Membres en exercice : **11** - Présents : **7** - Excusés avec Pouvoir : **3** - Excusés sans Pouvoir : **1**  
Absents : **0** - Votants : **10**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 30 MAI**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 23 MAI 2024**, sous la vice-présidence de **Monsieur Alain ROUSSEAU, Vice - Président**.

**ETAIENT PRESENTS**

Mesdames, Messieurs

Evelyne DOUVRE, Marie-Françoise HGOBURU, Claude GERBEL, Frédéric MARCILLAC, Jean-Philippe MINIER, Michelle REYNIER, Alain ROUSSEAU

**ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR**

Madame Habiba BENLAKRI (pouvoir donné à Alain ROUSSEAU)

Madame Isabelle MESSINA (pouvoir donné à Marie-Françoise HGOBURU)

Madame Dominique BERGONSO (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE)

**ETAIT EXCUSE SANS POUVOIR**

Monsieur Guillaume FAUVET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil d'Administration Mme Michelle REYNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Le Vice-Président explique au Conseil d'Administration** que l'association Pôle Pyramide propose chaque année des actions pendant l'été afin de rassembler les habitants de la commune. En 2021, le souhait était de mettre en avant la culture et le monde artistique en organisant deux actions, un chantier jeunes et un espace de vie culturel. Pôle Pyramide a reconduit l'action en 2022 et 2023 et souhaite l'organiser à nouveau en 2024. Des jeunes de la commune (16-17 ans) s'engageront ainsi dans les chantiers jeunes pendant une semaine en participant au montage de l'espace culturel Summer 2024 et percevront en retour une bourse pour financer un projet personnel (permis de conduire, BAFA, ...).

**Le Vice-Président propose au Conseil d'Administration**, suite à la présentation de l'action par M. Denis PERDRIX, directeur de l'association Pôle Pyramide, de verser une subvention d'un montant de 250 euros/jeune, pour au maximum 8 jeunes, à l'association Pôle Pyramide afin de l'aider à financer le chantier jeunes qui se déroulera du 2 au 6 juillet 2024.

M. Denis PERDRIX présente également deux autres projets portés par des jeunes accompagnés par l'association Pôle Pyramide. Il s'agit d'une part d'un séjour de 10 jours à Perpignan, fin juillet, organisés par 7 jeunes collégiens et d'autre part d'un séjour de 3 jours dans les Alpes, fin août, organisés par 8 jeunes lycéens. M. PERDRIX précise que ces projets s'inscrivent dans une dynamique d'engagement et de montage de projets.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20240530-010-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024  
Publication : 10/06/2024

**Le Vice-Président propose au Conseil d'Administration**, suite à la présentation de l'action par M. Denis PERDRIX, directeur de l'association Pôle Pyramide, de verser une subvention d'un montant de 100 euros/jeune, pour au maximum 8 jeunes, à l'association Pôle Pyramide afin de l'aider à financer le projet dans les Alpes étant précisé que ce projet bénéficie de moins d'aides extérieures et qu'il concerne exclusivement des jeunes de la commune.

**Le Conseil d'Administration ouï le Vice-Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** de verser une subvention d'un montant de 250 euros/jeune à l'association Pôle Pyramide pour au maximum 8 jeunes pour les chantiers jeunes 2024.
- **ACCEPTE** de verser une subvention d'un montant de 100 euros/jeune à l'association Pôle Pyramide pour au maximum 8 jeunes pour le projet jeunes dans les Alpes.
- **PRECISE** que ces dépenses seront mandatées à l'article 65748 du budget 2024 du CCAS.
- **DONNE POUVOIR AU VICE-PRESIDENT** pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Président du CCAS,  
**Guillaume FAUVET**



Le secrétaire de séance,  
**Michelle REYNIER**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20240530-010-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024  
Publication : 10/06/2024